SEMB SAQ

le pionnier

Publié par le SEMB-SAQ
Vol. 6, no 5, décembre 1982

DÉCRET

Un autre cadeau du PQ aux employés de la SAQ

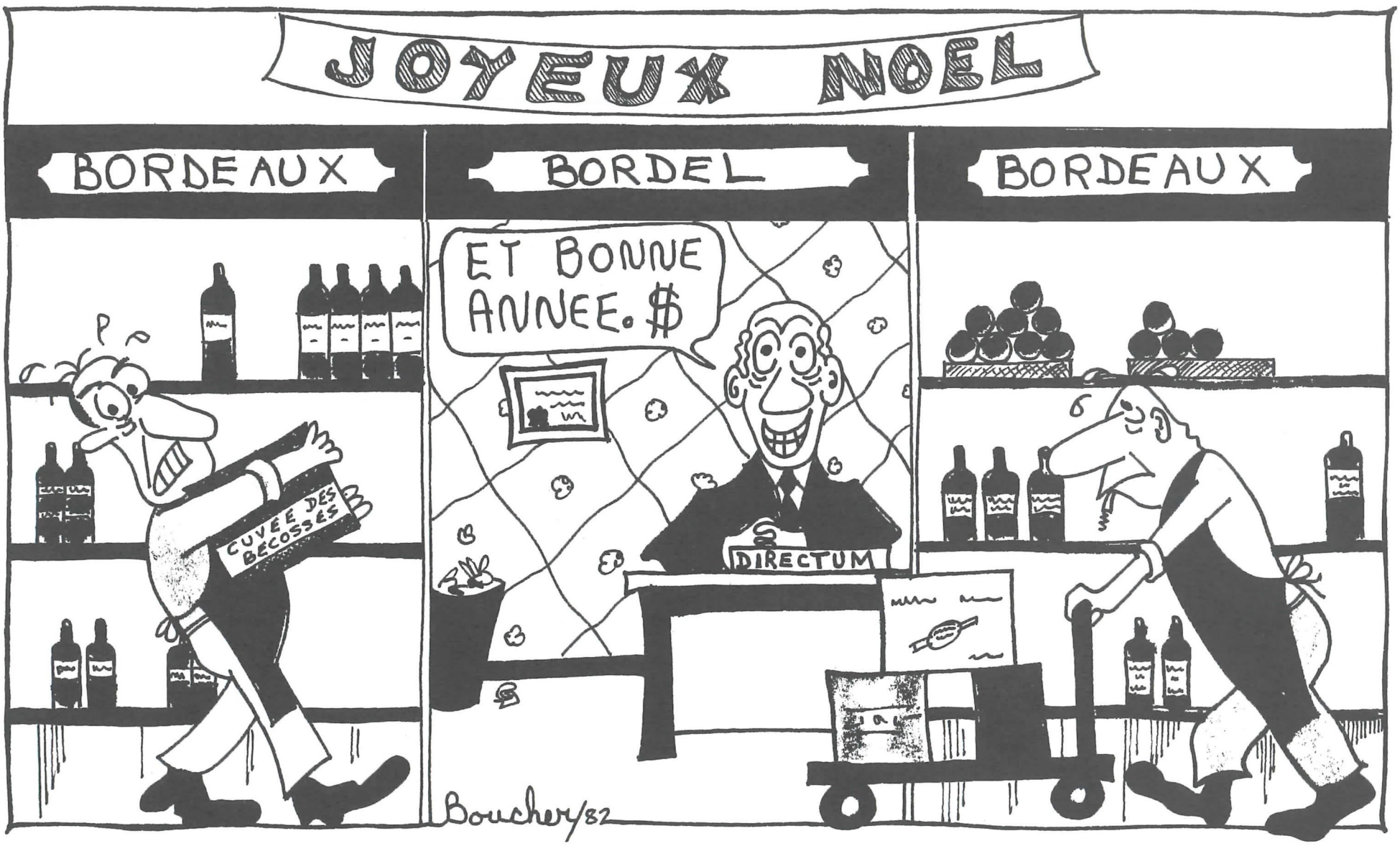

Joyeux Noël quand même

Les caprices musicaux d'un gérant de district

Nous savons tous que les gérants de districts sont des empêcheurs de danser en rond. Mais lorsque la radio devient le moyen choisi pour vous abaisser on peut vraiment dire que leur besoin de s'affirmer relève de la folie et peut-être de leur dépit face au futur gel de leur salaire.

En effet, chez nous à St-Romuald, un bon matin où tout allait bien, notre gérant de district arrive en se cherchant une loi à imposer pour se prouver qu'il a encore de l'autorité. Il décide qu'à l'avenir, la radio resterait au poste FM 107,5, où on vous fait entendre des platitudes et des musiques funéraires de salons de médecins et de dentistes.

Au bout d'une heure de mortification et n'ayant encore entendu aucune information, je décide que c'est assez et je remets le poste habituel, FM 93. Le premier geste qu'il posa fut de remettre 107,5 et de gueuler que la radio était la propriété de la Société. "Tu n'as pas le droit d'y toucher. Si l'atmosphère est mortuaire, ce n'est pas de tes affaires; ca favorise les achats de la clientèle. Si tu veux travailler dans une discothèque, tu n'as qu'à y aller", affirme-t-il en me gueulant par la tête.

Si ce n'est pas du favoritisme, je me demande ce que c'est. Pourtant, c'est nous qui travaillons toute la journée dans l'atmosphère créée par la radio et si ce n'est pas un peu notre affaire, je me demande c'est l'affaire de qui.

Je crois que l'avenir s'en vient noir pour nous si leur salaire reste gelé trop longtemps. Ils vont nous dire où stationner notre auto, quoi manger pour le dîner, à quelle heure nous coucher le soir et si nous avons droit ou non à la chose avec notre femme avant de dormir. Ils vont nous obliger à porter des chemises roses avec une petite boucle et des petits souliers à talons qui pètent sur la tuile en marchant pour savoir à tout instant où on se trouve au travers des bouteilles.

Ce n'est donc pas de sitôt que les gens cesseront de nous dire que nous avons des têtes d'enterrement et pas d'enthousiasme. C'est l'effet qu'a sur nous la dictature et je peux vous dire que c'est dommage qu'elle ne fasse pas pousser les oreilles parce que nous aurions des belles-mères qui ne passeraient pas dans les portes.

Gilles Boutin **Mag. 602**

Victimes d'un accident contactez votre syndicat

Le 25 septembre dernier, j'ai eu un accident de travail: je me suis cogné le coude. La blessure s'est aggravée et s'est compliquée (bursite olécanienne). À la suite de cet accident, j'ai dû m'absenter du travail pendant cinq semaines et ce malgré deux tentatives de retour.

Quelques mois plus tard, je n'avais pas eu de nouvelles de la CSST (Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail), ça s'explique. Le bureau médical de la SAQ avait omis d'envoyer un rapport car il n'avait pas réussi à vérifier le nombre d'heures perdues.

Quoiqu'il en soit, mes loyers d'octobre et de novembre ne sont pas encore payés et j'ai un trou de cinq semaines dans mon budget.

Avis aux intéressés

Au moment où j'ai écrit ces lignes, j'étais encore embourbé dans les méandres de la bureaucratie de la SAQ. J'espère que d'ici quelques temps je pourrai m'en sortir avec l'aide de notre Syndicat: si jamais une telle chose vous arrivait, n'hésitez pas à appeler votre syndicat, sinon, vous risquez d'attendre longtemps la réponse de la CSST. Ne faites sourtout pas comme moi qui me suis fié au répondeur automatique de la CSST et à l'efficacité du Bureau médical de la SAQ.

Raymond Petit, succ. 331

le pionnier

1065, rue St-Denis
Montréal H2X 3J3
849-7754
et extérieur
de Montréal :
1-800-361-8427

Rédaction :
André Cardinal

Réalisation
graphique :
Michel Schneider

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
du Québec

Jouez prudent

C'est au début de janvier que vous devez faire vos demandes de promotion et de transfert.

N'attendez pas trop longtemps.

Faites-le dès maintenant.

Un mot du Président de la S.A.Q.

Quelle ne fut pas ma surprise en ouvrant mon courrier: le Président de la S.A.Q. m'écrit. J'étais très heureux de constater que mon Président ne m'oublie pas. En prenant connaissance de cette lettre, ma joie s'envola. Je croyais qu'il voulait me féliciter pour l'ouvrage que j'accomplissais pour la S.A.Q. Il me demande de n'accepter aucun "pot-de-vin": argent, cadeau, etc.

Beaucoup d'agressivité pour un individu qui gagne dix fois mon salaire. Si je me rappelle bien du dernier conflit, les directeurs opéraient les succursales en "lock-out". Ces derniers desservaient la population ainsi que les licenciés. Certains restaurants ont dû payer le gros prix, (repas gratuits, gros pourboires) pour obtenir un service pourri.

Donc, monsieur le Président, si un client m'offre un "pot-de-vin", je serais très heureux de l'accepter pour récupérer une minime partie du salaire perdu lors du dernier conflit.

Pierre Beaulieu,
Sherbrooke

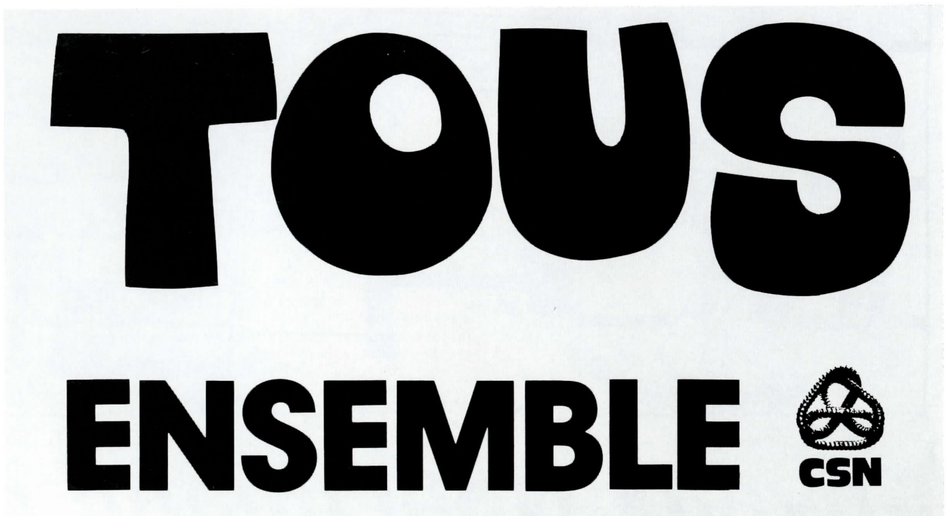

Lettre à mon président, M. Wermenlinger

Mon cher président,

Au nom des travailleurs de la SAQ et à l'occasion des Fêtes, je tiens à vous remercier pour le magnifique cadeau que nous avons reçu de la part de notre employeur et du gouvernement. Nous vous félicitions pour l'emballage. Nous pensons réellement que vous avez mis le paquet pour nous épater. Une fois revenus de nos émotions et après l'avoir déballé, nous avons vite constaté que ce dernier était vide ou presque.

Il arrive très rarement que, dans un pays soit disant démocratique comme le nôtre, 300,000 travailleurs puissent se vanter de s'être fait imposer une convention collective par décrèt. **C'est fait au pays du Québec** et ce, par un gouvernement qui se vantait d'avoir un préjugé favorable aux travailleurs. **C'est fait au Québec depuis le samedi 12 décembre 1982.**

Mais nous, au SEMB, nous connaissions ce gouvernement qui, en 1979, avait laissé notre conflit pourrir pendant six mois avant de penser à intervenir. Cette année-là, ce même gouvernement avait laissé violer impunément sa propre loi anti-scab par l'une de ses plus importantes société d'État et ce, sans réagir.

Mais, revenons en cette année de grâce 1982 où le gouvernement Lévesque s'est fait complice de ces petits monsieurs du bureau du personnel de la SAQ en nous imposant, par voie de décrèt, une convention collective non négociée qui s'attaque à plusieurs de nos droits acquis; droits que nous avons gagnés à la suite de dures luttes au cours des vingt dernières années. Rappelons-nous en passant, que depuis 1964, toutes les négociations à la SAQ se sont accompagnées de grèves ou de lock-outs, certains s'échelonnant sur une période de plusieurs mois.

Ce que contient le cadeau

Que contient ce petit cadeau du gouvernement Lévesque ? Quels droits acquis notre employeur a-t-il réussi à nous enlever? Quelles seront nos conditions de travail si jamais nous acceptions sans broncher cette nouvelle convention collective? Quelles sont les clauses que nous pouvons accepter dans ce nouveau contrat?

Sur le plan salarial, on nous offre 9% la première année, même si le coût de la vie a augmenté de 11% au cours des douze derniers mois; ceci est rétroactif au premier juillet 1982. Pour la deuxième année, une petite augmentation de 2%, mais avec une clause d'indexation qui s'appliquera à la fin du contrat, soit en décembre 1984. Mais c'est au niveau des clauses normatives que ça ne va plus et ce sont ces clauses qui affectent la vie quotidienne des travailleurs.

La mobilité

La nouvelle convention permettra à la SAQ de déplacer du jour au lendemain tout travailleur à l'intérieur d'une zone de cinquante kilomètres ou de trente milles. Ceci veut dire que la SAQ pourra forcer un employé de magasin travaillant le vendredi dans une succursale de la rue Sainte-Catherine à Montréal, à se rapporter le lundi suivant à Saint-Jérôme à Saint-Hyacinthe ou à Joliette. Un travailleur de Haute-Rive pourra aussi être déplacé à Rimouski. Ces travailleurs n'auront plus rien à dire car il n'y aura plus de clause dans la convention collective qui leur permettre de s'opposer à ces transferts. Par ce procédé, la Société fera disparaître les localités et les districts, qui existaient dans l'ancienne convention, pour les remplacer par des zones ayant un rayon de cinquante kilomètres ou trente milles.

Le problème des caissiers séniors

Depuis quelque temps, la Société voulait jouer avec le statut de caissier sénior. Elle avait souvent prétendu que si un caissier sénior remplaçait son directeur de succursale plus que deux jours, il devait perdre automatiquement ses droits syndicaux; mais les arbitres n'étaient pas d'accord et avaient donné raison au Syndicat. Cette fois-ci, la SAQ n'a pas pris de chance et a fait modifier la convention collective pour que les choses soient claires. Le gouvernement lui a donné raison. **C'est donc un recul pour les travailleurs par rapport à l'ancienne convention collective.** Mais la SAQ n'est pas satisfaite. Elle veut aller plus loin. Actuellement, il y a des conseillers en vin dans un nombre limité de succursales, comme les Maisons des vins. Notre employeur veut généraliser la fonction de conseiller en vin à toutes les succursales et ainsi, éliminer le poste de caissier sénior.

Le lavage de plancher

Vous vous rappelez les batailles qu'om a faites afin d'empêcher la SAQ de nous faire laver les planchers sans nous payer et sur notre temps de travail. Dans tous les cas, les arbitres nous ont donné raison. La convention collective était claire: les employés de magasins n'avaient pas à laver les planchers. À partir de la nouvelle convention, tout risque de changer. Les patrons auront droit de nous faire laver les planchers sur les heures de travail. **C'est un gain pour nos patrons, mais tout un recul pour les travailleurs!**

L'obligation de porter le gilet

La Société revient avec l'obligation de porter le gilet 52 semaines par année. L'entretien du gilet sera à la charge de l'employé; la clause 39.03 devient donc caduque. Elle ne sera plus en vigueur. Pourtant, cet article de la convention permettait à tout employé de s'habiller comme bon lui semblerait, pourvu qu'il ait une tenue vestimentaire convenable et propre. Pourtant, on s'était battus pour cette clause. Vous rappelez-vous de la bataille des jeans, il y a quelques années? **Un autre recul par rapport à la dernière convention.**

Mon cher président

Mon cher président, je voudrais m'excuser de m'être présenté à l'improviste dans votre bureau, jeudi le 16 décembre dernier, afin de vous présenter une couronne mortuaire soulignant la mort de la démocratie syndicale au Québec. Cependant vous m'aviez affirmé que votre porte m'était ouverte en tout temps.

Nous aimerions que vous puissiez utiliser votre influence auprès des hautes autorités afin que le gouvernement retire sa loi 105 et que nous puissions nous asseoir à une table afin de signer une convention collective négociée.

Monsieur le président, nous savons que c'est votre plus grand désir mais soyez assuré, monsieur, que c'est aussi le nôtre car vos employés de magasins et de bureaux rêvent depuis longtemps d'une entente négociée, sans bavure, ni grève et surtout ni lock-out. Ça ferait différent, après vingt ans de luttes acharnées, où on n'a jamais été capables à la SAQ de signer quoique ce soit sans recouvrir à des moyens de pressions.

Malgré les décrèts, les lois anti-démocratiques, il ne faudrait pas oublier que nous sommes dans le temps des Fêtes. J'aimerais donc souhaiter à tous et à chacun un "Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année".

Ronald Asselin,
président

Une douce atmosphère de paix,

Une promesse de bonheur...

C'est Noël!

Rencontres et fêtes joyeuses,

Témoignages de reconnaissance et d'amitié

et que nos relations d'affaires se

resserrent davantage...

C'est le Temps des Fêtes!

Mille et une heures de gaieté,

Santé, Bonheur et Prospérité

Tout au long de l'année!

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL
DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES
EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES
ALCOOLS DU QUÉBEC